

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 28 avril 2014  
~~~~~

**AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDIT DE PAIEMENT N°2
PLAN LOCAL HABITAT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 28 avril 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Christophe GAUX, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE, M. Bernard GOUZIN, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Jean-Claude CROS, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Véronique NEIL, Mme Anne-Marie BIZEUL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -Mme Monique FLORES suppléant de M. Jean-Claude MARC

Procurations :

M. Maurice DEJEAN à M. Gérard CABELLO, Mme Martine BONNET à M. Michel SAINTPIERRE, M. Daniel REQUIRAND à M. Bernard GOUZIN, Madame Béatrice WILLOQUAUX à M. Claude CARCELLER, Madame Edwige GENIEYS à Monsieur Christophe GAUX, Madame Viviane RUIZ à Monsieur Max ROUSSEL, Madame Isabelle ALIAGA à Madame Béatrice NEGRIER, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Patrick LAMBOLEZ à Monsieur Jean-François SOTO, M. David CABLAT à Madame Michèle LAGACHERIE

Excusés :

Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Grégory BRO

Absents :

Monsieur Alexis PESCHER, Madame Chantal COMBACAL, Madame Lucie TENA

Quorum : 25	Présents : 34	Votants : 44	Pour 44 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, à travers l'adoption du programme local de l'habitat en 2008, a défini diverses actions en faveur de la diversification de l'offre de logements sur le territoire,

Vu que ce projet s'inscrit dans les axes et objectifs suivants du Projet de Territoire :

Axe I « Bassin de vie aménagé harmonieux et équilibré » / Objectif stratégique « Avoir un territoire moderne, soucieux de l'environnement tout en gardant son identité propre » et objectif intermédiaire « Répondre aux nouveaux besoins de logement tout en maîtrisant le développement urbain »,

Vu les articles L.1612-1, L.2311-3 I et II, R.2311-9 du CGCT,

Vu le règlement financier et budgétaire de la communauté de communes,

Considérant que suite à la réalisation de son Plan Pluriannuel d'Investissement, la communauté de communes a décidé de formaliser ces investissements sous forme d'une autorisation de programme de plan,

Considérant que cette autorisation de programme modifiée est présentée avec la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants et une évaluation des ressources envisagées pour y faire face,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter l'autorisation de programme n°2 modifiée d'un montant total de 2 612 261€ concernant le Plan Local de l'Habitat qui se décompose de la manière suivante :

*** Aide à la réhabilitation de logements communaux (fonds de concours et études) :**

o Coût total : 1 109 212€ et 43 654€

o Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault

o Financement par autofinancement/emprunts

o Imputation budgétaire : 1054-20414-020 et 1054-2031-020

* Etude de dimensionnement préalable à la mise en place du programme de réhabilitation d'îlots dégradés en cœur de village (OPAH) :

o Coût total : 57 700€

o Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault

o Financement par subventions et autofinancement/emprunts

o Imputation budgétaire : 1055-2031-020

* Programme de réhabilitation d'îlots dégradés en cœur de village (frais d'animation et études):

o Coût total : 642 086€ et 420 172€

o Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault

o Financement par autofinancement/emprunts

o Imputation budgétaire : 1055-2031-020 et 1055-2041412-020

* Révision PLH 2013 (frais d'études):

o Coût total : 89 437€

o Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault

o Financement par autofinancement/emprunts

o Imputation budgétaire : 1069-2031-020

* Aménagement d'une aire pour les gens du voyage :

o Coût total : 250 000€

o Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault

o Financement par autofinancement/emprunts

o Imputation budgétaire : 23-2312-020

- de voter les crédits de paiement prévisionnels présentés ci-dessous avec les ressources envisagées correspondant à cette autorisation de programme :

Imputation budgétaire	Coût total TTC	CP2010 réalisé	CP2011 réalisé	CP 2012 réalisé	RAR2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	Recettes	Evolution /AP initiale
1054-20414-020	1 364 868	285 700	125 479	36 250	277 439	270 000	185 000	185 000	0	74 868
1054-2031-021	48 654	0	2 990	40 664	0	5 000	0	0	0	48 654
1055-2031-020	57 700	57 700	0	0	0	0	0	0	38 663	-2 300
1055-2031-020	1 052 611	0	15 307	40 899	88 405	108 000	400 000	400 000	62 950	-547 389
1055-2041412-020	230 000	0	0	0	0	230 000	0	0	0	230 000
1069-2031-020	90 000	0	0	0	0	90 000	0	0	25 000	90 000
23-2312-020	250 000	0	0	0	0	0	0	250 000	0	-500 000
Total	3 093 833	343 400	143 776	117 813	365 844	703 000	585 000	835 000	126 613	-606 167

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1002 le 30/04/14

Publication le 30/04/14

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 30/04/14

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20140428-lmcl67116-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

